

Jusqu'à présent, et, soit dit en passant, c'est ainsi que les choses doivent se passer, lorsqu'un ministre était nécessairement absent pour des raisons d'État, un autre membre du cabinet agissait en qualité de ministre suppléant et répondait à sa place. J'ai fait partie du cabinet pendant plus de 6 ans, j'ai souvent détenu deux portefeuilles à la fois et j'ai cumulé en outre les fonctions de ministre suppléant pour un ou deux autres ministres lorsqu'ils étaient absents. Nous trouvions à l'époque qu'il était de notre devoir, en tant que ministres suppléants, de considérer la question comme un préavis quand nous n'étions pas en mesure d'y répondre sur-le-champ, et d'y apporter la réponse le jour suivant. Le fait que les ministres aient parfois à s'absenter pour le compte du gouvernement ne les justifie en rien de ne pas être à la Chambre lorsqu'ils sont à Ottawa. Lorsqu'ils sont absents, un ministre suppléant ou un secrétaire parlementaire devrait pouvoir tenir la question pour préavis et y répondre le lendemain. Je prévois un déclin progressif de tout notre système constitutionnel ainsi que de l'efficacité de la Chambre, si cette expérience est prolongée.

M. Nowlan: Sans vouloir être provoquant, monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à titre de député qui ne siège pas sur les premières banquettes. J'ai parlé l'autre jour de cette question et je ne veux pas rabâcher. Ayant assisté pendant une semaine à cette expérience, je puis dire que c'est le plus parfait exemple d'une théorie qui devient boiteuse quand on la met en pratique.

Pour reprendre les mots de l'ancien ministre de l'Agriculture, si les députés de l'autre côté avaient pu se payer le luxe de siéger dans l'opposition et d'observer de ce point de vue la période des questions, ils constateraient que la théorie est chimérique. Le président du Conseil du Trésor a soutenu que souvent la théorie se révèle inapplicable, et j'en conviens avec lui, sans mentionner le président du Conseil privé, qui a déclaré que la théorie paraissait logique, raisonnable et pratique. Or le président du Conseil du Trésor a affirmé que la formule traduit l'attitude d'un gouvernement sérieux et sage, et que cela se reflète sur tout le pays.

Si j'occupais les banquettes ministérielles et me voyais imposer ce régime de roulement, le premier ministre se chargeant de répondre aux questions générales et aux questions de politique, je verrais par là quelle idée le premier ministre aurait de mon aptitude ou de ma compétence à répondre aux questions à la Chambre. Nous l'avons vu cette semaine, c'est

lui, le premier ministre, qui est surchargé par les questions de l'opposition et qui doit en écarter plusieurs en attendant le retour du ministre compétent.

Par suite de travaux pressants, nous avons un système de roulement pour les membres du cabinet. Il n'y a pas un membre du cabinet digne de ce nom, si même un simple député, qui puisse siéger sans trêve à la Chambre, cela nous l'admettons. Nous avons, les membres du cabinet et nous, d'autres tâches qui nous sollicitent en dehors de la Chambre. L'imposition d'un système de roulement arbitraire au lieu d'un mode de roulement naturel est inutile et l'explication du système arbitraire par le président du Conseil du Trésor donne raison à l'opposition.

Pas plus tard que ce matin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre du Revenu national, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État (M. Richardson) n'étaient pas là pour répondre aux questions, et pourtant ils auraient dû y être d'après le système de roulement du premier ministre. De fait, comme on l'a déjà signalé, il n'y avait que huit ministres à la Chambre.

En vertu du régime que préconise le premier ministre, un ministre siégera à la Chambre trois fois par semaine, soit, au maximum, deux heures et dix minutes: 60 minutes le premier jour, 30 minutes le deuxième et 40 minutes le troisième. Si la rotation établie ne lui demande pas d'assister à la période hebdomadaire d'une heure réservée aux questions, il ne passera alors qu'une heure et 50 minutes à la Chambre. Je sais que, compte tenu des motions et autres mesures, les ministres seront ici plus souvent, mais la durée de leur présence pendant la période de questions variera d'une heure et 50 minutes à deux heures et dix minutes. Les Canadiens s'attendent à ce que nos ministres soient à la Chambre plus souvent que cela.

Le premier ministre prétend que son régime est logique et raisonnable. Selon le nouveau système, chaque question devra être précédée d'un préavis. Si elle s'adresse à un ministère connexe, il faudra la répéter le lendemain. Sans parler du problème fonctionnel que posent les questions étroitement liées entre elles; il peut arriver qu'après la réponse d'un ministre, on doive poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national ou au ministre des Finances.

D'après le nouveau système du premier ministre, qui s'écarte entièrement de l'usage traditionnel, les ministères recevront des